

Réuni le 31 Janvier sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes, les questions inscrites à l'ordre du jour portant sur le projet de constitution Société Publique Locale INNOVA et les conventions à passer avec cette SPL ayant été retirées.

## **FINANCES**

- L'aide financière du Conseil Général est sollicitée dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de rénovation de la salle du COSEC. Le coût des travaux est estimé à 178 638 € HT.

- Il est décidé d'accorder la garantie de la commune pour l'emprunt qui sera contracté par la SEM ACED dans le cadre de la concession d'aménagement du val de Wisques, dans la limite de 400 000 €. Le Maire est autorisé à signer l'acte de cautionnement.

- Le véhicule Renault express est désaffecté, et l'offre de rachat de 560 € faite par un agent communal acceptée.

- Le Conseil Municipal décide de réviser le prix de vente plancher de la licence IV de café de la Mairie et de le fixer à 3 000 €.

## **URBANISME**

- Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> phase de réhabilitation du quartier du 8 Mai et de la future voirie à créer, il est décidé d'inclure également dans le domaine public communal les espaces de terrain situés face aux coffrets électrique et gaz des logements, ceux-ci devant être accessibles depuis le domaine public. Il est également décidé de dénommer cette voie rue du 19 Mars 1962.

- Le Maire est autorisé à signer l'acte authentique ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de la vente à un particulier d'une parcelle de terrain rue Bernard Chochoy.

## **AU TITRE DES INFORMATIONS**

Monsieur le Maire :

- Présente aux conseillers un 1<sup>er</sup> projet d'aménagement des bureaux de la Mairie et de la salle des fêtes et les différentes phases, et les informe que la salle des fêtes pourra être louée en 2013, contrairement à ce qui avait été annoncé.

- Leur fait part d'une pétition qu'il a reçue des commerçants de la rue de Saint-Omer relative aux problèmes de stationnement dans la rue. Il précise qu'il prendra un arrêté pour limiter la durée de stationnement à 1 h, et que les riverains seront prévenus par courrier.

- Les informe du coût pour la commune en 2011 par élèves de primaire et de maternelle, et de certains services communaux.

Monsieur DENIS fait part de la date de la remise des prix des maisons illuminées, à savoir le 22 Février.

Monsieur SACÉPÉ informe les conseillers du démarrage des travaux pour la construction de logements dans le secteur de la rue du 8 Mai et des problèmes de stationnement rencontrés.

## **AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES**

*Est évoqué l'état du parking du collège. Monsieur le Maire fait part de son intention de prendre un arrêté pour y réglementer le stationnement.*

*Le Maire,  
Daniel HERBERT*